

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4			

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	



³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2015	2015	29/04/2025	30/03/2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	27/02/24 (CLDR)	11 présents + 7 excusés	
	09/01/24 (GA Environnement)	10 présents	
	22/04/24 (GA environnement)	9 présents	
	03/12/24 (GA environnement)	12 présents	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Groupe-action environnement : 2 saisons d'activité en 2024 (Hiver et Printemps) pour un total de 14 activités. La saison automnale n'a pu se faire en raison de la période de prudence électorale. Suivi des projets BiodiverCité 2022, 2023 et proposition de projets 2024 CLDR : Rapport annuel 2023, et lancement des FP16 et 17 : - Mener des actions de sauvegarde et de valorisation du petit patrimoine et du patrimoine culturel - Valoriser le patrimoine industriel et touristique de Mont-de-l'Enclus La CLDR et le GA environnement ont entamé la création d'un projet de balade (fiche 16-17) mêlant patrimoine, tourisme et environnement.		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet			
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.



Fondation Rurale
de Wallonie

MONT-DE-L'ENCLUS - Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural

27 février 2024 - Salle du conseil communal

Présent(e)s: Christel VERSCHUERE, Achille VERMEULEN, Steve D'HONDT, Matthieu LECOMTE, Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY, Marie-Christine ECREPONT, Dominique VAN CAUWENBERGHE, Oscar DELCOIGNE, Amélie PECQUEREAU, Bertrand DESRUEZ, Filip NEUVILLE

Excusé(e)s: Richard MICHIELS, José BOUCART, Bernard MARIAGE, Marie-Thérèse VANDENHAUTE, Nicolas WEYTSMAN, Elodie DEBORGIES, Philippe D'HONDT

Invitée: Elodie DOGIMONT

FRW: Elodie NISE, Romain VINCHE – Fondation Rurale de Wallonie.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 05 décembre 2023 ;
- Rapport annuel de la CLDR ;
- Projet groupe action mobilité – patrimoine 2024 : Balade des Chapelles ;
- Projet groupe action environnement : appel à projet BiodiverCite 2024 ;
- Divers.

Approbation du compte-rendu du 05 décembre 2023

Un membre formule plusieurs remarques :

- 1) Le compte-rendu reprend surtout les remarques du développement rural et de la commune. Celui-ci ne détaille pas les critiques formulées par la CLDR, ni les prénoms des membres concernés.
→ *Il s'agit de comptes-rendus et non de procès-verbaux. Les remarques émises par la CLDR sont présentes dans les CR de façon synthétisées. Les CR de la CLDR sont publics sur internet. Le choix d'omettre les prénoms est opté par soucis de bienveillance.*
- 2) Le site internet « ODR MDE » ne renvoie à aucune information à jour, par exemple la composition de la CLDR stipule 32 membres citoyens et 8 politiques ce qui n'est pas correct.
→ *Le site mentionné n'est pas celui du PCDR officiel de Mont-de-l'Enclus qui est régulièrement mis à jour (<https://www.pcdr-montdelenclus.info/>). Le site cité semble être une page communale qui n'est plus à jour. Des démarches seront entreprises pour régulariser la situation.*



- 3) Le résultat de l'enquête en ligne du bilan à 5 ans n'a pas de valeur car le site mentionne la phrase suivante « *Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft n'est pas responsable des pratiques de confidentialité ou de sécurité de ses clients* ». Cette clause présente un risque pour l'anonymité des membres, ce qui a potentiellement limité la participation. Un formulaire papier envoyé à chaque membre aurait assuré la confidentialité.

→ *le secrétariat assure qu'aucune donnée personnelle n'a été récoltée via ce formulaire. La phrase mentionnée par Microsoft est systématique et protège la société de toute éventuelle poursuite. Une version papier ou une autre plateforme informatique pourront être proposés en cas de nouveau questionnaire.*

Rapport annuel de la CLDR

Composition

En 2023, la CLDR s'est réunie à 3 reprises :

- 09/02/2023 : 11 présents + 3 excusés
- 09/10/23: 7 présents + 9 excusés
- 05/12/23: 12 présents + 3 excusés .

Une question est formulée : *combien de membres sont nécessaires pour que les projets puissent être validés ?*

→ La CLDR doit être composée d'au minimum 20 membres et maximum 60 membres.

L'année 2023 est marquée par le renouvellement de la CLDR qui compte désormais 21 membres dont 17 membres citoyens et 4 membres du conseil communal. Ce renouvellement a entraîné la démission de 17 membres. Ce taux important s'explique par le Règlement d'Ordre Intérieur de la CLDR qui stipule que « *les membres absents et non excusés à un minimum de trois réunions seront interrogés par courrier par le président de leur désir de poursuivre le travail au sein de la CLDR. Si aucune réponse n'est adressée au Président, la démission est effective* ».

Point sur les conventions

Maison multiservices

La dernière estimation du coût du projet est de 1.837.471,50€ avec un subside DR de 1.037.193,75€ et une part communale de 800.277,75€.

Ce coût dépasse le budget communal. La commune propose comme solution de délocaliser l'espace de co-accueillante dans l'atelier rural situé à Anseroeul.

Plusieurs membres regrettent la nouvelle tournure du projet qui supprime le concept intergénérationnel avec les logements seniors prévus sur le même site.

La commune répond que le budget a augmenté pour les raisons suivantes :

- 1) Evolution de l'espace co-accueillante en crèche suite aux impositions de l'ONE. Les espaces de co-accueil ne seront plus subventionnés. Ce changement nécessite d'augmenter les volumes du bâtiment pour accroître la capacité d'accueil (10 à 14 enfants) avec ajout d'un bureau pour une directrice
- 2) Augmentation des coûts des matériaux (COVID, guerre en Ukraine)
- 3) Impositions spécifiques de l'urbanisme de Mons pour le permis d'urbanisme.

La commune explique que la part communale du projet était initialement de 20% et 80% était subsidiée via le DR. Aujourd'hui, celle-ci est de 60% pour 40% de subside. Les plafonds du subside DR sont atteints. La commune ne souhaite pas mettre ses finances en péril au profit de ce projet. La solution de déménager l'espace de co-accueil à Anseroeul permettrait de réaliser ce projet pour un coût estimé à 150.000€. En outre, l'atelier rural est idéalement situé sur l'axe routier Renaix-Tournai, le site est pourvu d'un parking et d'un petit espace extérieur à l'arrière pour les enfants.

Actuellement, la commune a pris contact avec le SPW-DR afin de proposer cette solution. Le futur projet de MMS prévoit de garder la salle polyvalente et la maison de jeunes et de supprimer l'espace crèche et les bureaux locatifs. Le projet doit garder au minimum 50% de sa surface pour des espaces polyvalents afin de bénéficier du subside du DR.

Plusieurs questions sont formulées :

Pourquoi supprimer l'espace de co-working ? beaucoup de jeunes indépendants sont demandeurs pour les bureaux locatifs et de coworking notamment dans les communes voisines.

→ le projet prévoit deux bureaux locatifs séparés qui ne permettent pas de faire du coworking. Cette configuration est prévue pour un nombre restreint de travailleur et n'apporte pas la solution de coworking.

Quelle différence chiffrée ce changement aurait sur le projet ?

→ aucune réponse ne peut être apportée pour le moment. La demande est en cours au SPW qui doit donner son accord sur la nouvelle orientation du projet.

N'est-il pas risqué de mettre des indépendantes pour l'espace de co-accueil plutôt qu'une crèche ? En cas de départ cela risquerait de mettre en péril l'accueil des tout-petits.

→ L'espace proposé est attractif pour une indépendante qui pourra bénéficier d'un tarif de location préférentiel ou des charges réduites et aura le soutien de la commune. La commune souhaite revenir à un espace de co-accueil pour permettre de mettre rapidement en place le projet. Actuellement l'ONE ne subsidie pas de crèche si on ne rentre pas dans un plan cigogne. L'objectif est de répondre à un futur appel à projet cigogne de l'ONE dans les prochaines années.

Qu'en est-il de la société SODALIS qui occupe actuellement les locaux ?

→ La société libérera définitivement l'atelier rural fin mars 2024. Le principe d'un atelier rural est de permettre aux sociétés de se lancer. SODALIS est locataire depuis environ 5 ans. La société s'est pérennisée et s'est implantée sur d'autres entités.

Les ateliers ruraux doivent être loués à des entreprises pour minimum 15ans avant que la commune ne puisse lui affecter une autre fonction. L'atelier rural de Mont-de-l'Enclus a été construit dans les années 2000 (2006) et respecte désormais les conditions pour changer de vocation et permettre le stockage du matériel communal, et la création de l'espace de co-accueil.

Logements seniors

Le permis d'urbanisme a été octroyé le 30 novembre 2023. L'auteur de projet réalise le dossier de projet définitif.

Logements tremplins pour jeunes couples

Le projet est toujours en stand-by, le lieu identifié à l'origine dans la fiche n'est pas adapté.

Programmation à 3 ans

Le PCDR contient encore 5 projets qui peuvent être subsidiés avec le DR.

- Logements tremplins
- Logements jeunes couples à la cure de Russeignies
- Créer un atelier rural
- Cœur de Russeignies
- Valorisation du terrain communal à la rue du Renard (affectation prévue dans le cadre d'un autre projet)

Les projets sont passés en revue :

1. Logements tremplins

Le lieu n'est pas déterminé. Toute opportunité peut conduire à l'activation de cette fiche-projet.

2. Logements jeunes couples à la cure de Russeignies

Suscite l'enthousiasme des membres.

Quelle est la différence entre logements jeunes couples et tremplins ?

→ Le logement tremplin a pour objectif de favoriser l'implantation des jeunes couples locataires sur la commune. Le logement est proposé avec un loyer modéré. Si les locataires achètent ou construisent un logement sur la commune, une partie du loyer versé leur est restitué.

Le logement jeune couple est, comme son nom l'indique, uniquement destiné aux jeunes couple et ne propose pas cette formule.

3. Créer un atelier rural

Les membres sont perplexes, vu que la commune en possède déjà un.

4. Cœur de Russeignies

Peu de possibilités pour cette place carrefour traversée par une voirie régionale.

Quels sont les aménagements possibles pour une place de village subsidiée par le DR ?

→ Il s'agit principalement d'aménagements qui améliorent la convivialité et le cadre de vie tels que du verdissement, des bancs, des espaces de jeux, etc. Cela s'accompagne généralement d'une diminution des places de parking.

Est-ce que de la mobilité douce peut être comprise dans ces aménagements ?

→ oui la mobilité douce est aussi subsidiée en DR à raison de 80% (plafond max. 850.000€).

Le résultat du vote à main levée priorise les projets suivants :

- 2024 : Logements jeunes couples à la cure de Russeignies
- 2025 : Logements tremplins
- 2026 : Cœur de Russeignies

Actions du Groupe-action Environnement

Le groupe s'est réuni 3 fois en 2023 afin de :

- Préparer les différents programmes de Mont-de-l'Enclus au fil des saisons ;
- Proposer des fiches-projets pour BiodiverCité
- Préparer la journée de l'Energie

Projets du PCDR – hors conventions DR

Le PCDR contient également des projets non subventionnés par le DR. Ceux-ci peuvent être activés à tout moment.

Projet groupe action mobilité – patrimoine 2024 : Balade des Chapelles



Le questionnaire du bilan à 5 ans indique que certains membres souhaitent relancer la thématique mobilité et patrimoine. Le secrétariat propose un projet qui regroupe les deux thématiques : une balade des chapelles.

Les membres proposent d'élargir la thématique aux « incontournables de Mont-de-l'Enclus » : fermes, chapelles, légende de Liedericq, croix des missions, ancienne gare, arbres remarquables, passé industriel, usine, aérodrome, la « Tour », etc. Une balade par village peut être proposée avec des ajouts ludiques pour les familles tels que des géocaching, des anecdotes et légendes.

Est-ce que le cercle d'histoire local a été contacté ?

→ oui un contact a été pris avec le secrétaire qui ne souhaite pas participer à ce projet.

Les membres intéressés sont invités à s'inscrire au groupe d'action et peuvent inviter des personnes extérieures à la CLDR.

Le secrétariat proposera une première réunion en mars afin de discuter des modalités du projet.

Projet Groupe Action Environnement – Appel à projet BiodiverCité 2024

Le secrétariat récapitule et fait l'état d'avancement des projets BiodiverCité introduit par la commune :

- BiodiverCité 2022
 - o Distribution d'arbres à la population : automne 2023
 - o Pose de panneaux de sensibilisation le long de la Rhosnes : inauguration avril 2023
 - o Pose de nichoirs à Chouette chevêche : convention à signer
 - o Pose de nichoirs à moineaux : convention à signer
- BiodiverCité 2023
 - o Distribution d'arbres à la population : automne 2024
 - o Achat de bulbes : septembre 2024
 - o Sentier de l'abeille – le long du Ravel, aménagements didactiques

Les membres peuvent proposer des idées de projets pour le subsidé BiodiverCité 2024. Une réunion spécifique à ce sujet sera prévue avec le groupe-action environnement.

Qu'en est-il du projet d'arboretum situé rue Adolf Delacroix ?

→ le sentier est réalisé. Il manque de la main d'œuvre actuellement pour poursuivre le projet.

Les hétraies du côté du centre protestant souffrent du réchauffement climatique, peut-on envisager des plantations plus résistantes ?

→ Le subsidé BiodiverCité comprend une grande liste d'essences subventionnées.

Peut-on envisager des aménagements le long du Ravel pour mettre en valeur l'entité ?

→ Le circuit autour de la Rhosnes et le sentier de l'abeille viendront renforcer l'attractivité du Ravel, il est aussi question de réaliser un panneau historique sur l'ancienne gare d'Orroir.

Le subsidé BiodiverCité concerne les différentes thématiques suivantes :

- Zone humide, mares et cours d'eau
- Sentiers et chemins
- Plantations
- Protection d'espèces et de sites
- Pollinisateurs
- Lutte contre les EEE
- Biodiversité et bâti
- Cimetières nature
- Sensibilisation

Le montant annuel du subside est de maximum 12.000€. De plus, des trophées sont attribués pour les projets les plus innovants. Un projet de verger et d'éco pâturage a notamment été primé. Un membre propose de créer un éco-pâturage le long du Ravel afin d'entretenir les abords.

Divers

Mont-de-l'Enclus au fil des saisons – hiver 2024

Le programme hivernal est sorti. Une conférence organisée par Ipalle est prévue en mars, celle-ci abordera la thématique du tri, des Points d'Apport Volontaires et de la collecte en porte à porte.

Budget participatif

La réunion du 09 octobre 2023 a brièvement abordé le sujet du budget participatif. Une vidéo plus détaillée est présentée.

Un budget participatif permet à des citoyens (min 5 pers) ou asbl de proposer des projets qui permettent d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la participation citoyenne sur un terrain communal et qui répondent aux objectifs du PCDR.

Les conditions d'octroi au niveau de la commune sont :

- Avoir un PCDR actif
- Tous les 2 ans
- 1 € de la **RW** pour 1 € de la **commune** (subside maximum de 10.000 €)
- Sous forme d'appel à projets citoyen
- Trois documents de référence
 - Règlement : fixe des contraintes et peut être amendé, par exemple en demandant que l'ASBL ou le groupement citoyen se charge de la réalisation du projet.
 - Formulaire de candidature
 - Grille d'évaluation

Si la CLDR est intéressé par le lancement d'un budget participatif, elle peut faire la demande de solliciter la mise en place de celui-ci auprès du conseil communal.

Afin d'acter la demande, il faudra la faire lors d'une nouvelle CLDR, celle-ci demandera notamment d'avoir le quorum citoyen.

L'idée de réaliser les aménagements autour du Ravel, évoqué précédemment, via le budget participatif est évoqué, mais le terrain est en majeure partie régionale.

Secrétariat
Fondation rurale de Wallonie
NISE Elodie
VINCHE Romain

Présidence
Mme VERSCHUERE Christel